



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 20 - Septembre 2020

Edito



Jean-Luc GIBELIN
CE UFR Santé Action Sociale

La crise sanitaire et économique se traduit par de nombreuses réorganisations dans la vie quotidienne, dans la vie militante, dans la vie sociale. Cela va, de fait, modeler les contours d'une nouvelle vie des retraité.e.s. Ne sous-estimons pas la déstabilisation que cela risque d'opérer chez certaines et certains ...

Les militantes et les militants CGT sont attentives et attentifs aux grands besoins de liens humains, d'attentes d'accompagnements multiples et divers, de soutiens multiformes. La dimension humaine est déterminante dans cette période. Le niveau de pauvreté, de précarité risque de se développer de manière sans doute sous-estimée aujourd'hui.

Une des identités de notre syndicalisme est la fraternité ... Nous avons la responsabilité de la mettre en œuvre en grand dans ce moment-là, de faire vivre cette CGT de la solidarité et de la fraternité.

L'épanouissement personnel dans l'état de santé général, y compris pour les retraité.e.s, est particulièrement important.

Agissons encore plus fort dans ce sens !



Sommaire

- Campagne pour les élections CNRACL, assurer le vote CGT en mars 2021 p.2
- Il est urgent de demander des aides du FAS CNRACL p.3
- Compte-rendu de la CE d'UFR des 7 et 8 septembre 2020 p.4-5-6
- Appel des retraité.e.s pour participer à la journée d'action du 15 octobre p.6
- 75^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale p.7
- Intervention UFR au CNF p.7
- INSEE : le taux de pauvreté des retraité.e.s est en hausse en 2018 p.8-9
- Hommage aux soignant.e.s de Kim NEZZAR p.9-10

Campagne pour les élections CNRACL¹ : assurer le vote CGT en mars 2021

► Élections des membres du CA CNRACL du 1^{er} mars au 15 mars 2021

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la Caisse Nationale de retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) prévoit la publication d'un arrêté d'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration (CA) six mois avant l'ouverture du scrutin. **Cet arrêté relatif aux modalités des élections des membres du CA a été publié le 25 août 2020²**. Il est à mettre en lien avec le décret n° 2007-173 du 7 février 2007³ relatif à la CNRACL.

► Les modalités de vote :

1-Vote électronique du 1^{er} mars au 15 mars 2021 à 18H00

2-Vote par correspondance jusqu'au 15 mars 2021, le cachet de la poste faisant foi.

► L'élection du CA de la CNRACL : un rendez-vous important dans le contexte revendicatif « retraite et Sécurité Sociale »

La CNRACL est un des rares régime de base à avoir conservé son suffrage universel direct pour désigner les membres du Conseil d'Administration. C'est une spécificité précieuse qu'il faut mettre en avant et préserver.

Cette élection revêt donc un caractère revendicatif et démocratique important pour les fonctionnaires de nos deux versants de la Fonction publique, hospitalier et territorial, dans le cadre de la défense du statut et de notre régime spécifique par répartition à prestations définies.

► Impulser une campagne revendicative

Pour la CGT, l'enjeu de cette élection est d'impulser une campagne permettant aux affilié.e.s de débattre et de s'approprier nos revendications pour voter CGT et rester la première organisation dans le collège retraité.e.s et dans le collège actifs/actives.

Au 1^{er} janvier 2019 c'est 3 millions d'électeurs :

- 2 202 032 actifs/actives dont 803 152 hospitaliers
- 1 380 551 retraité.e.s dont 622 578 hospitaliers

Pour rappel :

► Vote des retraité.e.s

Taux de participation

- En 2008 : 49,65%
- En 2014 : 41,16%

La CGT arrive en 1^{ère} position

- En 2008 avec 28,23%
- En 2014 avec 26,78%

Nous avons obtenu 1 siège sur 2 dans le collège retraité.e.s

► Vote des actifs et actives

Taux de participation des actifs/actives :

- En 2008 : 35,8%
- En 2014 : 31,63%

La CGT arrive en 1^{ère} position

- En 2008 : 28,79%
- En 2014 : 26,78%

Nous avons obtenu 3 sièges sur 6 dans le collège actifs/actives



► Pour aboutir à un vote CGT, nous devons travailler en

lien avec toutes les structures CGT pour nous permettre de contacter le maximum d'affilié.e.s : Fédération, USD, UCR, USR, UD, CSD (Coordination départementale) des Territoriaux.

L'UFR Santé Action sociale est à disposition des militant.e.s pour les aider dans cette campagne, pour participer aux initiatives...

Il est important de nous signaler vos initiatives pour donner des idées à nos camarades, nous ne manquerons pas de les publier dans notre lettre électronique UFR.

1) CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales à laquelle les agents hospitaliers et territoriaux de la Fonction publique cotisent et reçoivent à la retraite des pensions de retraite et d'invalidité.

2) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042283806/>

3) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000794118/2020-09-12/>

Il est urgent de demander les aides du FAS CNRACL pour les basses pensions

Les camarades CGT qui ont siégé au CA de la CNRACL, ce 17 septembre, sont inquiet.e.s de la baisse importante des demandes d'aides au Fonds d'action sociale (FAS). Inutile de vous dire que les tutelles de l'État (Ministère du Budget et de la Sécurité sociale) s'empressent d'en conclure qu'il faut diminuer ce budget puisque les retraité.e.s aux plus basses pensions ne demandent pas les aides auxquelles ils peuvent prétendre...

Nous savons que les besoins existent, il est important que tous nos syndicats fassent passer cette information et aident les retraité.e.s à faire leur demande.

POUR RAPPEL :

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, pour accéder aux aides du FAS il faut avoir un RFR (Revenu Fiscal de Référence : voir votre feuille d'impôt sur le revenu) :

- ➡ une personne seule : < ou = 13 800 € jusqu'à 17 900 €
- ➡ un couple : < ou = 20 701 € jusqu'à 26 700 €

Pour les « aides vertes » économie d'énergie : mode de chauffage, et jusqu'à 500 euros pour l'équipement ménager normes A+++, etc

- ➡ Personne seule RFR : 16 200 €
- ➡ Couple RFR : 24 800 €

DÉPÊCHEZ-VOUS DE DEMANDER LES AIDES AUXQUELLES VOUS AVEZ DROIT :

- ➡ Soit par internet sur le site de la CNRACL : vous aurez une réponse en trois semaines.
- ➡ Soit par courrier : demander le document à remplir à la CNRACL.

URGENT

Si besoin, contactez notre UFR par courriel pour vous aider : ufr@sante.cgt.fr

Pour télécharger le livret :

https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2019-12/FAS2020_Guide_BD_0.pdf

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

1 - Le CNRACL doit être votre régime principal
La CNRACL est votre régime principal si :

- ➔ vous avez perçu des aides du FAS les années précédentes et votre situation n'a pas changé depuis votre dernière demande
- ➔ vous ne percevez que la pension CNRACL
- ➔ vous percevez une pension personnelle de la CNRACL et une ou des pensions de réversion d'une autre caisse de retraite

Dans tous les autres cas, la CNRACL doit être le régime qui rémunère le plus grand nombre de trimestres.

Lors de votre première demande d'aide, vous devrez adresser la photocopie des notifications de toutes vos retraites (à l'exception de la CNRACL et des retraites complémentaires) sur lesquelles figurent les données prises en compte, en trimestres ou en années.

2 - Votre revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser :

	Revenu fiscal de référence	
	Personne seule	Couple
	Inférieur ou égal à 13 800 €	Entre 13 801 € et 20 700 € / mois
	Inférieur ou égal à 20 700 € / mois	Entre 20 701 € et 26 700 € / mois

• Sont déduits de votre revenu fiscal de référence 2 000€ par enfant fiscalement à charge.
• pour un couple, les frais d'hébergement si l'un des deux conjoints est résidant en établissement (long séjour ou maison de retraite)

VERIFIEZ un montant de référence CI-CONTRE L'avis de vos premières cotisations	Vous pouvez demander :	
Santé	Oui	Oui
Energie ou hébergement	Oui	Oui
Équipement ménager	Oui	Non
Sécurité	Oui	Non
Déménagement	Oui	Non
Vacances	Oui	Non
Montant maximum attribuable pour l'ensemble des aides (hors aide hébergement)	1 850 €	Moins de 1 850 € (montant dégressif en fonction de vos revenus)

Participant-es - Présentiel : Evelyne BAJARD, Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL, Marie Ange CARDAN, Charles COULANGES, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESCU, Lynda DU MORTIER, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI (le 8), Jean-Luc HUON, Hélène MICHAULT, Luc MORVAN, Mickaëlle RIGODON, Marie Claude ROUAULT,

En visio : Michel ARMANGAUD, Thierry DENNILAULER, Jean-Luc GIBELIN, Marceline SEVERAC, Danielle VIGNAL (le 8).

Excusé-es : Nicole BERNABE, Isabelle LECLERCO.

1 - Actualité

Le rapport d'actualité de Jean-Luc Gibelin a porté principalement sur :

- la situation sanitaire : on ne voit pas de sortie de crise et aucun moyens supplémentaires au niveau de la santé.
- le plan de relance : rien pour les emplois, rien pour les salaires, 100 milliards d'€ majoritairement pour le patronat et pas de contrepartie exigée sur la pérennisation des emplois, risque de perte d'acquis social, projet de mise en place d'un 2ème jour de solidarité...
- Ségur de la Santé il y a de nombreux manques notamment pour le médico- social, rien pour les pensions des retraité.e.s., les salaires et la péréquation, les moyens de l'hôpital public, et les mesures annoncées n'ont actuellement pas été mises en place.

Le débat a porté sur :

- Le rôle de l'UFR pour défendre le droit à une qualité de vie et à l'épanouissement personnel des aînés, notions bien absentes des discours ambiants.
- Le travail de l'UFR pour les élections à la CNRACL
- La notion du « coût » de la santé qu'il faut combattre au bénéfice de l'apport économique du secteur de la santé dans la richesse nationale
- La revendication sur le retour de la péréquation salaires/pensions devenue prégnante après le Ségur
- Les 33 propositions du Ségur : l'UFR doit donner son avis sur les points concernant les retraité.e .s.
- La CGT, après avoir consulté sa base, est non

signataire et elle ne pourra donc pas siéger au comité de suivi : possibilité d'action juridique sur ce point. Est-ce engagé ?

- 33 associations convoquent des états généraux infirmiers pour demander un « Ségur 2 » et la réouverture des négociations sur les points qui n'ont pas abouti : quelle analyse et propositions de la Direction Fédérale ?
- Journée d'action du 17 septembre : la CGT appelle à une journée de grève et de manifestations. Il semble que la prise en compte ne soit pas à la hauteur (manque d'impulsion fédérale, état sanitaire, découragement des salarié.e.s ???)

➔ **Proposition :** Travailler à une pétition en ligne et sur papier sur la péréquation : matériel qui sera utile à la mobilisation pour le vote CGT aux élections de la CNRACL.

2 - Débat sur le confinement dans les EHPAD

L'isolement a parfois été ressenti comme un emprisonnement. Des personnes âgées se sont laissées mourir dans cette solitude. 15 000 morts recensés, et rien n'a été fait à ce jour. En vue de la 2^{ème} vague, une nouvelle directive est sortie en août, celle-ci n'oblige pas à enfermer les personnes âgées dans leur chambre, mais ne l'interdit pas non plus et prévoit encore la possibilité d'utiliser des moyens de contention. Liberté est laissée à chaque direction d'établissement. Qu'en est-il de la privation de liberté et des moyens de contention utilisés pendant cette première vague ?

➔ **Proposition :** Travailler à une interpellation du Défenseur des Droits. Besoin d'affiner nos revendications en matière de « qualité de vie » en EHPAD et à domicile. Le questionnaire initié par le collectif fédéral « Personnes âgées » pourrait nous aider.

3 - Elections à la CNRACL

L'arrêté de la date des élections a été publié fin août pour mars 2021 avec date limite de dépôt des listes le 17 novembre. L'UFR doit s'engager dans la constitution des listes et proposer des critères pour les candidatures. 3 candidatures pour notre UFR. Peu de réactions de la CEF sur les élections. Une rencontre des 2 fédérations concernées a eu lieu, pas de compte rendu à ce jour.

➔ Propositions :

- Intervention de l'UFR au CNF des 10 et 11 septembre sur les élections CNRACL, Critères à retenir pour les candidatures retraité.e.s : privilégier l'expérience des sortants et l'engagement dans l'activité syndicale retraité.e.s
- Porter la proposition du collectif confédéral femmes/ mixité pour une étude sur une économie des soins. Cette étude, déjà faite au niveau de la CSI, démontre l'intérêt de créer massivement des emplois qualifiés et correctement rémunérés dans ce domaine pour relancer l'économie et lutter contre les inégalités femmes/hommes. Il nous paraît important que l'UCR et notre fédération y participent pour décliner cette étude au niveau de notre pays. Envoyer aux membres de la CE de l'UFR les documents existants, en vue de travailler cette question au sein de notre UFR, et dans la préparation du Congrès de l'UCR.
- Relancer le sujet des élections CNRACL à chaque CNF. Initier la campagne dès maintenant par la rédaction de thématiques dans la lettre de l'UFR. Insister sur le fait que c'est la dernière caisse de retraite où les cotisant.e.s peuvent élire leurs représentant.e.s...

4 - Débat sur autonomie et dépendance

Présentation par Pierre Yves CHANU, économiste, conseiller fédéral et vice-président de l'ACOSS.

La CGT est contre la création de la 5^{ème} branche. Ne pas confondre branche et risques, ce sont 2 articles différents dans le code de la Sécurité Sociale.

La perte d'autonomie n'est pas seulement due à l'âge, mais à une affection quelconque.

➔ La CGT propose :

- la perte d'autonomie doit être gérée dans la branche maladie dans le cadre de la prise en charge de la Sécurité Sociale intégrale.
- un payeur unique : financement par les cotisations avec la fin des exonérations pour les entreprises, la taxation des revenus financiers, la soumission à cotisation de l'ensemble des éléments de rémunération..
- 300 000 créations d'emplois, 200 000 dans les EHPAD, 100 000 dans un service public de l'aide à domicile
- La prise en charge à 100% par la SS intégrale : soins, aide matérielle et humaine à l'autonomie et hébergement relèvent intégralement de la santé. Le lien indissociable entre santé et perte d'autonomie est un élément fondamental pour la CGT. Le rapport Vachey relatif à la création de la branche « autonomie » doit être remis au gouvernement le 15 septembre.

➔ Propositions : La présentation de P.Y CHANU sera publiée dans la prochaine lettre UFR. Un diaporama confédéral sera prêt prochainement. Nous devons utiliser ces connaissances pour porter plus largement le débat dans nos sections respectives et auprès des organisations interprofessionnelles (USR, USD, UD, UL...), car l'accompagnement de la perte d'autonomie ne concerne pas que les retraité.e.s.

5 - Point vie syndicale

Présenté par Evelyne BAJARD, Dominique GUISTI et Marceline SÉVERAC.

- Le nombre de syndiqué.e.s retraité.e.s semble stable mais des syndiqué.e.s retraité.e.s ne sont pas tous déclarés.e.s comme retraité.e.s par leur syndicat.
- Comment sensibiliser les syndiqué.e.s retraité.e.s pour lutter pour leurs revendications (augmentation des pensions, péréquation...et contre la réforme des retraites) ?

➔ Propositions :

- Poursuivre la mise à jour de la plaquette syndicalisation afn de pouvoir la distribuer notamment lors des manifestations.
- Affiner la recherche des retraité.e.s en s'adressant aux syndicats que l'on connaît sur nos territoires respectifs.
- Décliner la formation « participer à la vie syndicale retraité.e.s » et « découvrir le syndicalisme retraité » sur les territoires avec les USR.
- Relancer régulièrement le courrier UFR/FD à destination des syndicats.

6 - Formation "Découvrir le syndicalisme retraité"

Projet de mise en place en 2021. Elle est destinée aux retraité.e.s et futur.e.s. Elle serait ouverte aux syndiqué.es et sympathisant.e.s.

La formation « Participer à la vie syndicale » de la CE de l'UFR du 29 septembre au 2 octobre à 15 inscrit.e.s à ce jour. Elle sera animée par 3 formateurs de l'UCR.

D'autres sessions davantage destinées aux USR sont prévues fin octobre et 2 en 2021.

7- Comité Général de l'UCR des 21 et 22 09/2020

Hélène représentera l'UFR et portera :

- la campagne pour les élections CNRACL
- la péréquation pour les retraites
- la prise en charge de l'autonomie
- l'étude et la campagne sur « l'économie des soins ».

8 - Préparation du congrès de l'UCR

Ce sera l'ordre du jour de la CE des 5 et 6 octobre : proposition d'amendements du document d'orientation sur la place des femmes...

Rencontre avec le responsable UCR de la commission des candidatures prévue le 6 octobre suite à la demande de l'UFR sur la place des femmes à l'UCR.

9 - Participation au CNF

➤ Marie-Ange CARDAN et Dominique GUISTI représenteront l'UFR le 10 et 11 septembre 2020.

➔ **Points à porter** : Les élections CNRACL, la péréquation, la réforme sur "autonomie et dépendance".

➤ Compte tenu des règles sanitaires appliquées au Palais des Congrès de Saint-Malo, le congrès fédéral pourrait être soit réduit à 500 participant.e.s (1 délégué.e pour 350 FNI), soit reporté à 2022. Un CNF spécifique sera convoqué dans quinze jours sur la question.

10 - Participation de l'UFR aux congrès UFAS/UFSP

➤ L'UFR tiendra un stand : Marie-Ange CARDAN et Régine ROUXEL.

Le diaporama "Enjeux de la syndicalisation des retraité-es" sera mis à jour et présenté aux congressistes.

PROCHAINES CE DE L'UFR

➤ 5 et 6 octobre

➤ 5 et 6 novembre

➤ 14 et 15 décembre

➤ 18 et 19 janvier 2021

Pour la CE des 5 et 6 octobre 2020 :

Présidence : Nicole DEFORTESCU, Rapport

d'actualité : Thierry DENNLAULER et compte-rendu : Jean-Luc GIBELIN. ■



L'UFR appelle les retraité.e.s à participer à la journée d'action dans la Santé et l'Action sociale le 15 octobre 2020

L'appel du Comité National Fédéral (CNF) nous rappelle que « le 15 octobre prochain ne doit pas être « une seule journée d'action » mais le point de départ de nombreuses luttes d'envergure nationale, réunissant tous les personnels hospitaliers, médico-sociaux et sociaux, pour porter avec elles et eux nos revendications et propositions CGT ».

➔➔➔ **Portons nos revendications de revalorisations des retraites et les moyens pour bien soigner de la naissance à la fin de vie.**

➔➔➔ **Avec la revendication des salaires, portons notre revendication de la péréquation salaires/retraite.**



75^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale

À l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale, la CGT organise, le 7 octobre 2020, une journée d'échanges sur cette conquête sociale et les défis à relever pour l'avenir.

Afin de partager cette initiative avec le plus grand nombre, les deux tables rondes à Montreuil seront retransmises dans un maximum de territoires pour élargir la participation et enrichir les débats.

Différents outils seront proposés aux organisations pour préparer la journée et faire vivre localement, dans les mois à venir, la campagne pour la reconquête de la Sécurité Sociale.

➡ **Voir site confédéral et UCR :**

<https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/protection-sociale/initiative-cgt-pour-une-securite-sociale-du>

<http://www.ucr.cgt.fr/textelong.php?IDchapitre=1486&IDrub=81&IDsousrubrique=297>



Intervention de l'UFR au CNF le 10 septembre 2020

► **Intervention de l'UFR présentée par Dominique GUISTI.**

La Commission exécutive de l'Union Fédérale des Retraité.e.s s'est réunie les 7 et 8 septembre. Nous avons débattu sur de nombreuses questions liées à l'actualité sociale, de ces débats nous sommes chargé.e.s d'intervenir au CNF sur 3 points qui nous ont semblé essentiels.

I - LES SUITES DU « SÉCUR DE LA SANTÉ »

La CGT n'a pas signé le protocole d'accord soumis par le gouvernement, elle a pris cette décision après avis des syndicats. Et c'est une bonne chose d'avoir agi ainsi.

Certes, nous serons absent.e.s des discussions à venir, mais cela ne doit pas occulter que nous avons notre mot à dire sur un certain nombre de sujets. Pour les retraité.e.s, nous considérons qu'il faudra exiger encore et encore la réactivation de la péréquation entre le niveau des rémunérations des actifs et le niveau des pensions reversées aux retraité.e.s. Jusqu'à sa disparition, la péréquation permettait la revalorisation des pensions chaque fois que la valeur du point d'indice augmentait ou que les carrières étaient revalorisées. Sa suppression, accompagnée de la mise en place de la CSG, a contribué à l'appauvrissement des retraité.e.s dans notre champ. Un tract, qui a été beaucoup repris dans l'interpro, a été envoyé aux

organisations, il permet de mieux comprendre ce que la CGT revendique à ce sujet.

II - LES ÉLECTIONS AU CA DE LA CNRACL

Le décret est paru, les dates nécessaires au bon déroulement du scrutin sont connues. Il est important de nous mettre dès à présent à la recherche des candidats, actifs et retraité-es. Le dépôt des listes doit être fait le 17 novembre au plus tard.

Pour les retraité.e.s amené.e.s à voter lors de ce scrutin, il est important de mener campagne sur le terrain, au plus près de leur lieu de vie avec les unions syndicales de retraité.e.s (USR), les UD et les UL pour aller à leur rencontre et les amener à voter CGT.

Pour mener une activité qui donne envie aux retraité.e.s d'être syndiqué.e.s et de le rester, nous avons besoin de connaître qui elles et ils sont et où elles et ils habitent. Le CoGiTiel doit donc être bien renseigné et les cotisations identifiées comme des cotisations de retraité.e.s.

III - LA PERTE D'AUTONOMIE ET LA LOI À VENIR

La CE de l'UFR considère que la perte d'autonomie ne concerne pas seulement les personnes âgées. Elle concerne tout le monde, car le handicap n'atteint pas que les personnes atteintes d'Alzheimer.

Il ne faudrait pas que cette loi mette un peu plus de côté des personnes déjà fragilisées, montrées du doigt comme étant un boulet pour la société. Cette loi concerne l'ensemble de notre champ, par conséquent, les postes à créer pour répondre aux besoins ne concernent pas que les EHPAD et ne s'arrêtent pas à des postes infirmier ou aide-soignant. Les établissements ont besoin de rééducateurs, de

manip, de techniciens de laboratoire, de personnel administratif, de personnel ouvrier, d'éducateurs...

Pour la CGT, le financement doit rester dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale. Le débat que nous avons tenu avec Pierre-Yves CHANU, conseiller confédéral, l'a démontré. Son intervention sera éditée et disponible avec la lettre de l'UFR.

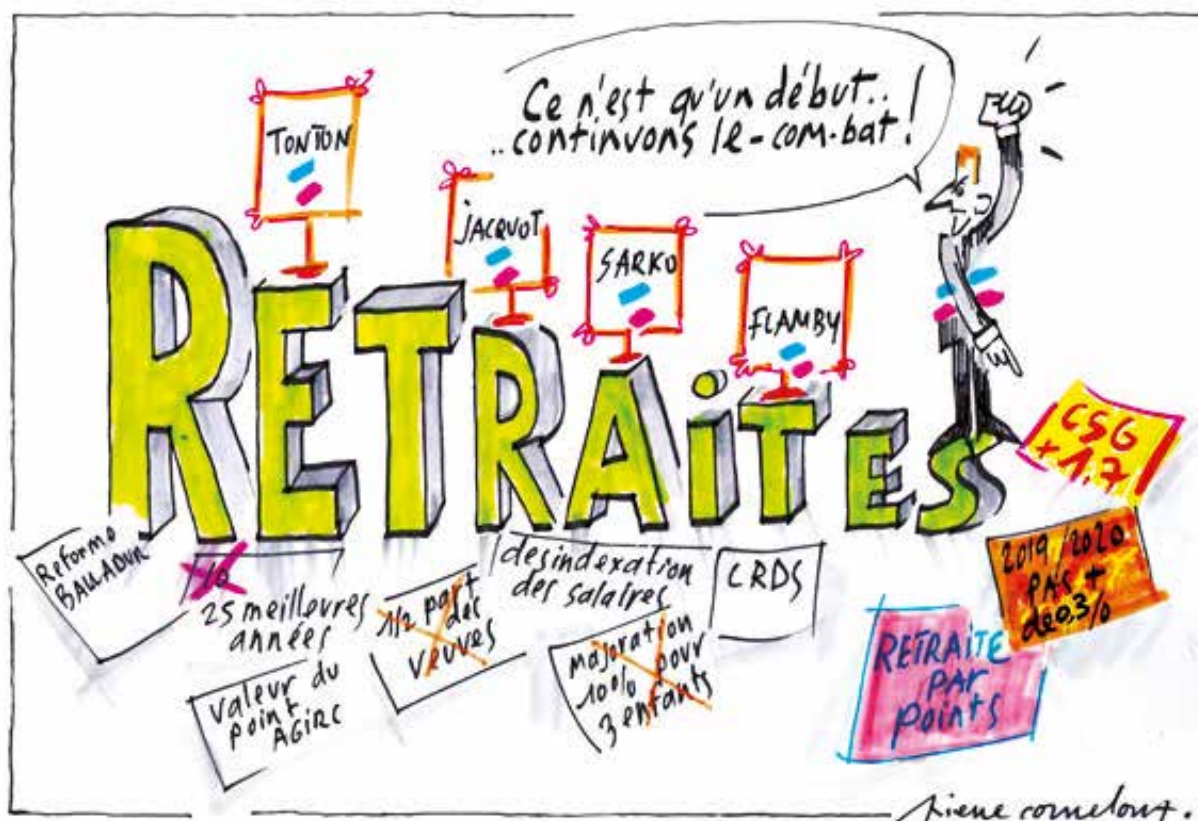
INSEE : le taux de pauvreté des retraité.e.s est en hausse en 2018

Selon une ÉTUDE DE L'INSEE parue le 9 septembre 2020 : « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent »... et « le taux de pauvreté des retraités est en hausse en 2018 ».

Cette étude de l'INSEE confirme que les inégalités se sont fortement aggravées en France sous l'effet des réformes de la fiscalité du patrimoine (fin de l'ISF¹ et bouclier fiscal sur les revenus du capital) et de l'augmentation de la CSG pour supprimer les cotisations maladie et chômage. Les inégalités se creusent entre les plus riches et les plus pauvres : le niveau de vie des 30 % les plus pauvres recule et celui des 5 % les plus aisés est en hausse de 1,5 % ! L'INSEE précise : « Les retraités sont sous-représentés parmi les premiers déciles de niveau de vie. Leur taux de pauvreté reste ainsi très inférieur à celui de l'ensemble de la population en 2018 (8,7 % contre 14,8 %). Toutefois, la proportion de retraités pauvres progresse de 1,1 point entre 2017 et 2018, alors

qu'elle était relativement stable depuis 2014. Cette hausse est majoritairement portée par l'augmentation du taux de pauvreté des personnes seules âgées de 65 ans ou plus (+ 2,1 points). Le niveau de vie médian des retraités diminue de 1,9 % en euros constants en 2018, pénalisé par la non-revalorisation des pensions servies par le régime général et par la hausse du taux de CSG prélevé. »

Lors de la présentation du « plan de relance » du gouvernement ce 3 septembre 2020, le ministre de l'économie dans sa présentation d'enfumage très malhonnête a encore osé insister sur la « lutte contre les inégalités » alors que de nouveau, les mesures concernent les plus riches et le patronat !!! C'est la théorie de Macron « donner aux plus riches pour un ruissellement vers les plus pauvres » alors que dans la réalité, c'est bien le contraire qui se produit (même le Fonds Monétaire International a constaté les effets négatifs de cette théorie !).



1) ISF : Impôt de Solidarité sur la Fortune créé en 1989 et remplacé par Macron le 1^{er} janvier 2018 par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Il est urgent de renverser cette politique néolibérale « des riches beaucoup plus riches et des pauvres plus pauvres », portons plus que jamais nos propositions sur la répartition des richesses, l'emploi, l'augmentation des salaires et retraites, la fiscalité, et la Sécurité sociale !

► Pour voir l'étude en totalité :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4659174#consulter>

► Voir le communiqué confédéral :

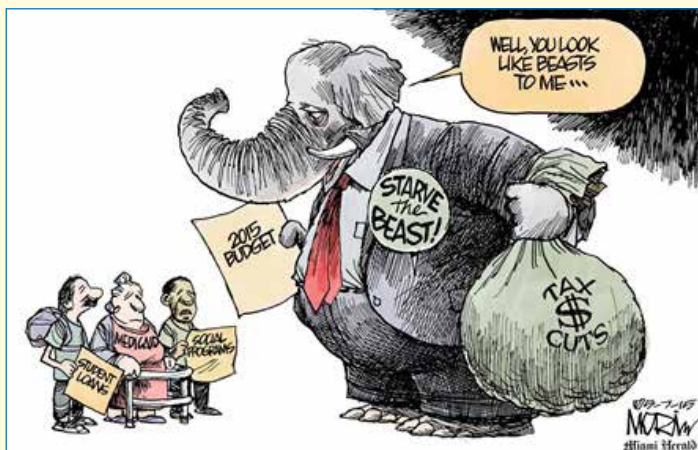
<https://www.cgt.fr/actualites/france/interprofessionnel/fiscalite/plan-de-relance-le-gouvernement-applique-les-memes>

LA THÉORIE DESTRUCTIVE « STARVE THE BEAST » = « AFFAMER LA BÊTE » POUR TUER LA SOLIDARITÉ NATIONALE

La traduction littérale de « starve the beast » est « affamer la bête ». Le terme de « bête » se réfère au gouvernement fédéral américain et aux programmes qu'il finance, comme l'assurance-santé, la sécurité sociale ou l'éducation.

C'est une stratégie politique, employée par les néoconservateurs américains (Reagan....) pour réduire les dépenses de l'État en baissant les impôts, de façon à priver le gouvernement fédéral de ses revenus et ainsi de le forcer à procéder à des coupes budgétaires.

L'image n'est pas anodine car il s'agit de faire mourir de faim le Secteur public en lui coupant les vivres et en dégradant son état de fonctionnement. Une fois "la bête" à terre, il suffira de lui administrer un remède à base de privatisations et de marchandisation des solidarités sociales pour la guérir et surtout pour faire fructifier les revenus financiers aux dépens de celles et ceux qui travaillent, en les appauvrissant encore plus afin de les rendre plus dépendant.e.s !!!



Dessin paru dans le journal américain Miami Herald

COVID-19 : l'artiste Kim NEZZAR revisite "Le Radeau de la Méduse" en hommage aux soignant.e.s

Le 22 mars 2020, Kim NEZZAR, a posté sur sa page Facebook l'image de son tableau (voir p.10) avec le message suivant :

« Pourriez-vous avoir la gentillesse de partager ce tableau inspiré du tableau de GÉRICAULT, Le Radeau de la Méduse. J'ai fait ce tableau en hommage à ma femme qui est infirmière et qui part tous les jours au travail sans savoir si elle nous reviendra saine et sauve. C'est un hommage à tous les personnels soignants et accompagnants qui vivent ce drame de l'intérieur.

Toutes les autres personnes, routiers, caissières et autres qui bravent le danger avec beaucoup de courage. Je me sens si démuni et admiratif de toutes ces personnes. Comme mon métier d'homme c'est de peindre, j'ai essayé modestement de faire figurer sur ce radeau les infirmières avec ou sans masques qui tentent de sauver des vies malgré la tonitruance des flots. Sur le radeau déjà beaucoup de morts.

J'aimerais vraiment que vous partagiez et que vous demandiez à vos amis de faire de même... »

Kim NEZZAR est un artiste défenseur de l'art provocateur et politique. Il est peintre mais aussi plasticien, chef décorateur pour le cinéma et pour des clips, chef maquilleur et costumier. Il a signé les décors de nombreux longs métrages pour des réalisateurs confirmés : Mocky, Marboeuf, Pinoteau, Melvin Van Peebles (chef de file américain de la Blaxploitation)...

► Pour voir d'autres œuvres de Kim NEZZAR :

<https://www.facebook.com/kim.nezzar/about>

► Petit rappel sur le célèbre tableau de Géricault « Le Radeau de la Méduse »

cité par Brassens dans sa chanson « Les copains d'abord » ou évoquée dans Coke en Stock par Hergé, dans Astérix légionnaire...

Géricault s'inspira du récit de deux rescapés de La Méduse, frégate de la marine royale, partie coloniser le Sénégal en 1816. « Son commandement fut confié à un officier d'Ancien Régime qui n'avait

pas navigué depuis plus de vingt ans, et qui ne parvint pas à éviter son échouage sur un banc de sable. Ceux qui ne purent prendre place sur les chaloupes en nombre insuffisant durent construire un radeau pour 150 hommes, emportés vers une odyssee sanglante qui dura 13 jours et n'épargna que 10 vies. A la détresse du naufrage s'ajoutèrent les règlements de comptes et l'abomination du cannibalisme. Géricault représente le faux espoir qui précéda le sauvetage des naufragés : le bateau parti à leur secours apparaît à l'horizon mais s'éloigne sans les voir. La composition est tendue vers cette espérance, dans un mouvement ascendant vers la droite qui culmine avec l'homme noir, figure de proue de l'embarcation. Géricault donne une vision

synthétique de l'existence humaine abandonnée à elle-même.»

"Le Radeau de la Méduse" est considéré comme une œuvre hostile à la Restauration et aux émigrés de l'Ancien Régime monarchique et une dénonciation de l'esclavage, de la traite négrière, qui se pratiquait toujours malgré son interdiction.

► **Pour aller plus loin :**

voir la fiche wikipédia très bien renseignée et passionnante :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Radeau_de_La_Méduse



Kim NEZZAR. "Le radeau de la méduse" 2020, Huile Acrylique sur toile.



Théodore GÉRICAULT, Radeau de la Méduse, 1818-1819, peinture à l'huile sur toile de 7,16 de 4,91 m. Musée du Louvre :

<https://www.louvre.fr/oeuvre-notices/le-radeau-de-la-meduse>